

Lettre des cinéastes à la ministre de la Culture

Plus de 150 cinéastes et vidéastes québécois

Numéro 68-69, septembre–octobre 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/22703ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

24/30 I/S

ISSN

0707-9389 (imprimé)

1923-5097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Plus de 150 cinéastes et vidéastes québécois (1993). Lettre des cinéastes à la ministre de la Culture. *24 images*, (68-69), 2–3.

Le fait commence à être connu; quelque chose ne tourne pas rond dans le financement des films au Québec que «gestionnaires» des institutions et producteurs voudraient voir régler sur le seul modèle industriel. Nous savions un très grand nombre de cinéastes tout aussi inquiets que nous de cette situation pour les avoir entendus nous le dire... à micro fermé, le plus souvent. Mais ceux-ci ont saisi l'occasion de la formation du nouveau Conseil des arts et des lettres du Québec pour se rassembler, animés par l'urgente nécessité que les institutions favorisent enfin l'expansion d'un cinéma indépendant, de plus en plus marginalisé par des politiques qui n'envisagent plus l'aide à la création que comme un investissement(!). (Voir à ce sujet notre dossier sur la distribution au Québec, n° 64.)

Devant l'importance d'une mobilisation pour assurer l'avenir de notre cinéma, nous cédonc ici nos pages éditoriales afin que soit rendue publique la lettre que les cinéastes et vidéastes ont adressée à la ministre de la Culture; lettre signée par plus de 150 membres de la profession, dont plusieurs parmi les plus connus, qui ont ainsi voulu témoigner de leur solidarité. Les revendications qu'elle contient ne constituent en fait qu'un minimum vital pour notre cinéma. Nous ne pouvons que saluer l'engagement du groupe de jeunes cinéastes qui ont conçu et mené à terme le projet de cette lettre. Soudhaitons que celle-ci suscitera un mouvement de réorientation des politiques de nos institutions, et qui sait, peut-être une nouvelle solidarité entre les cinéastes. — M.-C.L.

Madame Liza Frulla,
Ministre de la Culture,

À cette étape de la mise en œuvre de la «politique culturelle du Québec», où le nouveau Conseil des arts et des lettres achève de se mettre en place et où la Société générale des industries culturelles est sur le point d'être redéfinie, on n'a encore rien créé ou prévu pour la production dite «indépendante» de cinéma et de vidéo et sa diffusion. Il est essentiel que les institutions québécoises non seulement reconnaissent et soutiennent cette production indépendante, mais aussi lui assurent une reconnaissance et un soutien qui soient conformes à sa nature. Sinon, toute la production cinématographique et vidéographique risque d'être assimilée à la production industrielle et commerciale.

Car le cinéma ou la vidéo n'est pas toujours une industrie, mais souvent un art, non pas, bien sûr, au sens qualitatif du terme (l'art et l'industrie peuvent également produire de bons ou de mauvais films, rentables ou non), mais au sens purement descriptif: ses fins et ses modes de production ne sont pas toujours industriels mais souvent artistiques. Dans la production industrielle type, le but est lucratif, l'investissement est important et, par conséquent, le risque financier est grand mais le risque créatif, petit. Dans la production artistique type, le but n'est pas lucratif, le budget est généralement restreint (souvent, le cinéaste ou le vidéaste investit de son propre argent, les salaires sont différés, etc.), la liberté est grande (le cinéaste ou le vidéaste est le principal responsable et conserve le contrôle créatif complet à toutes les étapes de la production: il est souvent à la fois le scénariste, le réalisateur, le producteur, etc.), et, par conséquent, le risque créatif est grand mais le risque financier, petit. Entre ces deux types de production, on retrouve évidemment toutes les nuances possibles. Par ailleurs, si elle utilise parfois certains services de production et de diffusion du secteur industriel, la production indépendante a généralement recours à des services indépendants, sans but lucratif, mieux adaptés à ses besoins: les centres d'artistes autogérés, les maisons de distribution indépendantes, les cinémas dits parallèles, etc. La production indépendante n'est pas essentiellement le banc d'essai de la production privée, le lieu de formation de sa «relève», son laboratoire de «recherche et développement». Elle est un lieu autonome de réflexion, d'expérimentation et d'invention.

Jusqu'à présent, les institutions québécoises ont

cinéastes à la ministre de la Culture

peu encouragé la production indépendante. Le ministère des Affaires culturelles n'accordait d'aide qu'en scénarisation (les «bourses de soutien à la pratique artistique» ne peuvent servir qu'«à la recherche, le repérage, les essais d'effets spéciaux, les essais de sonorisation et de synchronisation»). La Société générale des industries culturelles, comme son nom l'indique, impose à toute production (même à celle des «jeunes créateurs») une structure industrielle et des critères commerciaux, tout à fait étrangers à la production indépendante: les fonds sont attribués sous forme d'investissement au producteur et non de subvention au cinéaste ou au vidéaste; la production doit satisfaire à d'exigeantes règles administratives et comptables, offrir des garanties légales et commerciales, bien normales dans le cas d'une grosse production mais tout à fait démesurées dans le cas d'une production indépendante à petit budget. La plupart des productions indépendantes doivent ainsi leur existence à l'Aide au cinéma indépendant (Québec) de l'Office national du film du Canada et au Conseil des Arts du Canada, qui leur accorde, une fois le projet accepté par un jury de pairs, une subvention et une totale liberté de création.

La «politique culturelle du Québec» s'engageait à «concevoir et à mettre en place un programme soutenant la création et la production indépendante d'œuvres audiovisuelles (vidéo et cinéma d'auteur)» et nous en étions bien heureux. À l'heure actuelle, cependant, rien de tel n'a été conçu ou mis en place. Le Conseil des arts et des lettres ne semble vouloir soutenir la production indépendante de cinéma et de vidéo qu'indirectement, à travers une aide aux centres d'artistes. Le rapport Virages 93, commandé par l'Institut québécois du cinéma, recommande la création d'une responsabilité administrative spécifique au sein d'une Sogic réformée, mais la proposition *Pour un Centre national du cinéma et de la télévision*, soumise par le même Institut, ne consacre à la production indépendante que trois paragraphes et une note — parce qu'on «préfère laisser le débat ouvert» — et, malgré quelques déclarations de principe, ne cesse de privilégier le modèle industriel.

Il nous paraît clair que la production indépendante, comme sa diffusion, a besoin d'être reconnue et soutenue autrement, par des programmes adaptés. Il faudrait, entre autres mais surtout, que,

dans le cas de très petits budgets, l'aide soit accordée sous forme de subvention au cinéaste ou au vidéaste (quel que soit son âge) et non toujours sous forme d'investissement à un producteur. Il faudrait aussi, sans doute, que, dans le cas de budgets un peu supérieurs mais toujours restreints, un cinéaste ou un vidéaste puisse être considéré comme son propre producteur. De tels programmes n'exigeraient aucun déboursé supplémentaire de la part de l'État et du contribuable, seulement un assouplissement des institutions existantes. Il suffirait par exemple, d'une part, que le Conseil des arts et des lettres reconnaisse le statut d'«artiste» au cinéaste et au vidéaste (et le ministère des Affaires culturelles avait déjà fait un pas en cette direction avec son aide à la scénarisation) et, d'autre part, que la Sogic ou le nouveau Centre national reconnaisse le statut de cinéaste-producteur.

Selon la «politique culturelle du Québec», le gouvernement entend «favoriser en priorité la création artistique sous toutes ses formes» et «garantir l'autonomie des créateurs et des organismes de création». Dans cet esprit, il importe non seulement de reconnaître, en principe, la production indépendante de cinéma et de vidéo et sa contribution à la culture québécoise, mais de la soutenir, en pratique, en établissant des structures qui lui soient réellement favorables. Ce n'est qu'en ouvrant nos institutions à d'autres types de production, à d'autres types de budget et de financement, que nous pourrions préserver et encourager la précieuse diversité de la vidéo et du cinéma québécois.

Vous vous êtes déjà montrée, Madame la ministre, fort bien disposée à l'égard du cinéma et de la vidéo d'auteur. Nous sommes certains que vous saurez prêter à ces quelques commentaires une oreille attentive. Nous demeurons, bien sûr, à votre entière disposition pour discuter de l'avenir de notre cinéma et de notre vidéo.

Veillez agréer, Madame la ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lettre signée par plus de 150 cinéastes et vidéastes québécois.